



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2/2021– CT/CA-043/2020/02FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification au budget du Centre de traduction donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration adopte les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur,

A ADOPTÉ LA DÉCISION SUIVANTE:

Article premier

Le budget rectificatif 2/2021 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2021.

Pour le conseil d'administration,

(signé par voie électronique)

Rytis Martikonis
Président

Annexe: budget rectificatif 2/2021



BUDGET RECTIFICATIF 2/2021

CT/CA-043/2020/01FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 22 septembre 2019, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 2/2021. Celui-ci a pour objectif d'inclure les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses.

Les virements effectués à ce jour en 2021 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 2/2021» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. RECETTES

À la suite des prévisions actualisées reçues des clients pour 2021, les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes.

- Le résultat des prévisions actualisées des clients révèle une augmentation de 2,7 millions d'EUR sous le titre 1 («Paiements des agences, bureaux, institutions et organes», marques de l'Union européenne comprises). Comme toujours, il existe des fluctuations considérables dans les prévisions de certains clients.
- Les prévisions relatives aux marques de l'Union européenne (poste 1006) de l'EIPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), principal client du Centre, demeurent stables, à raison de 11,1 millions d'EUR (284 686 pages). Pour tous les autres services de traduction fournis à l'EIPO (poste 1005), le budget a légèrement augmenté, passant à 4,2 millions d'EUR (soit 1,1 %).
- Un certain nombre de clients ont diminué leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une réduction totale des recettes prévues de 3,6 millions d'EUR. Les 11 clients suivants ont diminué leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) de 43,6 % (-167 400 EUR), Eurojust (Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale) de 15,7 % (-191 600 EUR), AFE (Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer) de 62,9 % (-508 400 EUR), EACEA (Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture) de 24,1 % (-180 200 EUR), Chafea (Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation) de 49,1 % (-329 900 EUR), REA (Agence exécutive européenne pour la recherche) de 33,6 % (-406 800 EUR), ACER (Agence pour la coopération des régulateurs de l'énergie) de 44,9 % (-216 200 EUR), ABE (Autorité bancaire européenne) de 14,2 % (-154 200 EUR), CRU (Conseil de résolution unique) de 21,1 % (-315 900 EUR), AET (Autorité européenne du travail) de 36,4 % (-686 500 EUR) et le Conseil de l'Union européenne de 51,7 % (-163 800 EUR).
- Un certain nombre de clients ont revu leurs prévisions à la hausse, ce qui s'est traduit par une augmentation totale des recettes prévues de 6,3 millions d'EUR. Les sept clients suivants ont augmenté leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: EMA (Agence européenne des médicaments) de 39,8 % (1,2 million d'EUR), EUROPOL (Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs) de 540,8 % (274 200 EUR), ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) de 602,8 % (428 000 EUR), ECDC (Centre européen de prévention et de contrôle des maladies) de 103,1 % (279 500 EUR), Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) de 23,8 % (598 900 EUR), EASO (Bureau

européen d'appui en matière d'asile) de 37,1 % (1 million d'EUR) et Parquet européen (nouveau client) de 195,2 % (1,9 million d'EUR).

- La prévision concernant le titre 3 («Coopération interinstitutionnelle») a augmenté de 59 200 EUR en raison d'une hausse des recettes pour la gestion de la base de données terminologique interinstitutionnelle de l'UE, IATE (InterActive Terminology for Europe).
- La prévision concernant les autres recettes, inscrite au titre 4, a diminué de 83 250 EUR. Cela s'explique par une diminution du montant des intérêts bancaires prévus (poste 4000) et du montant prévu pour la contribution financière du gouvernement luxembourgeois à la suite du nouveau contrat de location de bâtiments.
- À la suite de la révision des prévisions des clients, il n'est pas nécessaire d'effectuer de virement à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Toutefois, l'utilisation de la «Réserve pour investissements exceptionnels» a été maintenue au même niveau par rapport au budget rectificatif 1/2021, conformément aux prévisions de dépenses liées au programme eCdt au chapitre 32.

Les recettes totales prévues pour 2021 s'élèvent à 53 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	47 663 700
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	689 100
4. Autres recettes	558 900
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	4 120 043
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de recettes pour la fourniture de services linguistiques en 2021. Le tableau présente les prévisions pour 2021 communiquées par les clients.

	Budget rectificatif 2/2021	Budget rectificatif 1/2021	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	284 686	284 686	0,0 %
Nombre total de pages de documents prévues	383 165	322 443	18,8 %
<i>Nombre total de pages prévues</i>	<i>667 851</i>	<i>607 129</i>	<i>10,0 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	107 659	60 540	77,8 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	47 663 700	45 002 300	5,9 %

C. DÉPENSES

Conjointement avec les prévisions actualisées reçues des clients, le Centre a réexaminé ses dépenses afin de préparer le budget rectificatif 2/2021. Le résultat montre une augmentation de 1,2 % aux titres 1 à 3, avec une diminution de 1,8 % au titre 1 («Personnel»), une augmentation de 2,2 % au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»), et une augmentation de

8,2 % au titre 3 («Dépenses opérationnelles»). Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses:

- une réduction du budget au titre 1 («Personnel») de 0,5 million d'EUR: la diminution principale concerne le budget du chapitre 11 («Personnel en activité»), qui a été réduit de 421 200 EUR. Ces évolutions résultent essentiellement de la réduction du nombre de membres du personnel en activité et de la hausse de l'indexation, qui est passée de 0,8 % à 1,0 %. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a diminué de 2,2 %;
- une réduction au poste 1115 («Personnel contractuel») de 100 500 EUR (soit -6,2%) a été appliquée en raison du nombre inférieur d'agents contractuels équivalents temps plein en place, du reclassement de tous les postes FG II en postes FG III et de la hausse de l'indexation, qui est passée de 0,8 % à 1,0 %;
- une réduction au poste 1120 («Perfectionnement professionnel du personnel») de 18 500 EUR (soit -10,4 %) a été appliquée en raison de la situation actuelle liée à la COVID-19;
- une augmentation au poste 1134 («Contribution au régime des pensions communautaires») de 139 100 EUR (soit 4,2 %) a été appliquée en raison de l'adaptation du pourcentage de la contribution au régime de pension (passée de 9,7 % à 10,1 %).
- une réduction au poste 1175 («Intérimaires») de 120 700 EUR (soit -44.8%) a été appliquée en raison du nombre inférieur d'agents intérimaires;
- une augmentation à l'article 118 («Frais divers de recrutement et de mutation du personnel») de 130 400 EUR (80,4 %) a été appliquée en fonction des recrutements de nouveaux agents;
- une diminution au chapitre 13 («Missions et déplacements») de 61 800 EUR (soit -62,7 %) a été appliquée en raison de la situation actuelle liée à la COVID-19;
- une augmentation budgétaire au chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 112 500 EUR (soit 3,7 %) a été appliquée en raison des coûts prévus liés à la réorganisation et à l'aménagement des bureaux dans le cadre du nouveau contrat de location;
- une augmentation budgétaire au chapitre 21 («Traitement de données») de 50 000 EUR (soit 1,1 %) a été appliquée en raison de l'achat de serveurs supplémentaires et de la traduction automatique pour le projet du Parquet européen;
- une diminution au poste 3000 («Prestations de traduction externe») de 840 000 EUR (soit 8,3 %) a été appliquée en raison de l'adaptation des prévisions des clients et de l'optimisation des ressources internes;
- une augmentation au poste 10003 («Réserve pour la stabilité des prix») de 2 053 150 EUR. C'est la conséquence des ajustements des prévisions des clients et de la révision des dépenses du Centre. La réserve pour la stabilité des prix s'élève à 8 007 996 EUR.
- Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 2/2021 comme suit:

EXERCICE 2021: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2021

Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
2598	25/02/2021	2050, «Sécurité et surveillance des immeubles»	2010, «Assurance»	2 400
2600	17/05/2021	2100, «Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels»	2040 «Aménagement des locaux»	66 300

EXERCICE 2021: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2021

2605	25/06/2021	1100 «Traitements de base»	1141 «Frais de voyage à l'occasion du congé annuel»	30 000
2607	27/07/2021	1100 «Traitements de base»	1184 «Indemnités journalières temporaires»	20 000
2610	29/07/2021	2050, «Sécurité et surveillance des immeubles»	2000 «Location d'immeubles et frais accessoires»	35 200

Le tableau des effectifs figurant à l'annexe 1 est modifié comme suit:

- Un poste de fonctionnaire AST 9 a été remplacé par un poste de fonctionnaire de grade AD 9 afin d'effectuer la nomination conformément à l'article 45 *bis* (procédure de certification). La nomination à un poste du groupe de fonctions AD ne modifie ni le grade ni l'échelon atteints par le fonctionnaire au moment de sa nomination; cette modification n'a donc aucune incidence budgétaire. Elle est effectuée conformément à l'article 38, paragraphe 1, points a) et b), du règlement financier applicable au Centre de traduction, en vertu duquel le conseil d'administration peut, sous certaines conditions (exercice d'évaluation comparative réalisé chaque année), procéder à des modifications du tableau des effectifs jusqu'à concurrence de 10 % des emplois autorisés.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Nouveau montant 2021	Budget rectificatif 2/2021	Budget rectificatif 1/2021
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	47 663 700	2 661 400	45 002 300
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	689 100	59 200	629 900
4	AUTRES RECETTES	558 900	-83 250	642 150
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 120 043	0	4 120 043
	Excédent reporté de l'exercice précédent			
	Réserve pour la stabilité des prix	4 052 543	0	4 052 543
	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m. 67 500	0 0	p.m. 67 500
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	53 031 743	2 637 350	50 394 393
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	27 078 900	-492 600	27 571 500
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 534 100	183 400	8 350 700
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 851 600	893 400	10 958 200
10	RÉSERVES	5 567 143	2 053 150	3 513 993
	Réserve pour la stabilité des prix	5 567 143	2 053 150	3 513 993
	TOTAL	53 031 743	2 637 350	50 394 393

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2021 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	198 200	4 900	193 300	2 218 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	98 100	35 700	62 400	1 109 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	216 700	-167 400	384 100	6 432 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	4 157 000	1 183 100	2 973 900	Documents: 43 886 pages; listes de termes: 2 785 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	660 800	13 700	647 100	7 454 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 240 700	45 800	4 194 900	Documents: 41 653 pages; listes de termes: 79 495 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	11 116 400	0	11 116 400	284 686 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	38 700	0	38 700	445 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	324 900	274 200	50 700	3 125 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	531 600	45 500	486 100	6 050 pages
100	Article 100	21 583 100	1 435 500	20 147 600	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	110 900	0	110 900	Documents: 1 116 pages; listes de termes: 184 termes
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 260 300	-39 100	1 299 400	13 855 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	3 300	3 300	p.m.	17 pages
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	0	225 700	2 302 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 032 000	-191 600	1 223 600	11 133 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	77 700	6 400	71 300	885 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300	0	32 300	371 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	300 000	-508 400	808 400	3 449 pages
101	Article 101	3 042 200	-729 400	3 771 600	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	499 000	428 000	71 000	5 691 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	550 700	279 500	271 200	6 122 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	3 110 200	598 900	2 511 300	31 488 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	567 200	-180 200	747 400	5 616 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	12 500	-3 400	15 900	144 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	81 900	63 200	18 700	872 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	342 400	-329 900	672 300	3 312 pages
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	26 200	4 100	22 100	301 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	5 500	800	4 700	65 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 809 800	0	1 809 800	19 644 pages
102	Article 102	7 005 400	861 000	6 144 400	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	304 100	99 600	204 500	Documents: 3 454 pages; listes de termes: 144 termes
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	54 500	0	54 500	627 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	23 400	-48 600	72 000	253 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	8 100	-46 600	54 700	92 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	40 500	25 900	14 600	456 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	802 200	-406 800	1 209 000	8 536 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2 (EC Clean Sky 2)	3 900	-300	4 200	30 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	48 900	-16 800	65 700	557 pages
1039	Entreprise commune SESAR	19 000	-900	19 900	216 pages
103	Article 103	1 304 600	-394 500	1 699 100	
1042	Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	5 400	400	5 000	Documents: 60 pages; listes de termes: 24 termes
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	6 500	4 300	2 200	46 pages
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	3 805 400	1 029 500	2 775 900	41 865 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	265 300	-216 200	481 500	Documents: 2 657 pages; listes de termes: 16 100
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	492 800	-93 900	586 700	5 717 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	932 000	-154 200	1 086 200	10 607 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	144 800	22 100	122 700	1 648 pages
104	Article 104	5 652 200	592 000	5 060 200	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	113 200	0	113 200	1 448 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	822 700	89 100	733 600	9 608 pages
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	6 300	1 600	4 700	72 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 181 900	-315 900	1 497 800	9 430 pages
1055	Écoles européennes	62 900	0	62 900	716 pages
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC Bio-industries)	100	100	p.m.	(1 page)
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	8 400	8 400	p.m.	97 pages
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	100	100	p.m.	(1 page)
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (entreprise commune EuroHPC)	500	0	500	6 pages
105	Article 105	2 196 100	-216 600	2 412 700	
1060	Autorité européenne du travail (ELA)	1 200 000	-686 500	1 886 500	13 578 pages
106	Article 106	1 200 000	-686 500	1 886 500	
1099	Recettes perçues auprès de nouveaux clients	2 824 200	1 867 600	956 600	Documents: 19 200 pages; service de traduction sur mesure spécifique
109	Article 109	2 824 200	1 867 600	956 600	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	44 807 800	2 729 100	42 078 700	
1100	Commission européenne	1 146 900	-43 200	1 190 100	Documents: 13 918 pages. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs, la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW).
1101	Parlement européen	28 200	28 200	p.m.	249 pages
1102	Conseil de l'Union européenne	153 000	-163 800	316 800	1 950 pages
1103	Cour des comptes européenne	34 600	21 300	13 300	394 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1104	Comité européen des régions	p.m.	0	p.m.	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	0	p.m.	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	1 900	1 900	p.m.	22 pages
1107	Banque centrale européenne	58 800	0	58 800	580 pages
1108	Médiateur européen	189 900	87 900	102 000	2 185 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 242 600	0	1 242 600	14 142 pages
110	Article 110	2 855 900	-67 700	2 923 600	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	2 855 900	-67 700	2 923 600	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	47 663 700	2 661 400	45 002 300	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
200	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	689 100	59 200	629 900	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
300	Coopération interinstitutionnelle	689 100	59 200	629 900	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	689 100	59 200	629 900	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	689 100	59 200	629 900	
4000	Intérêts bancaires	p.m.	-10 000	10 000	
400	Intérêts bancaires	p.m.	-10 000	10 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	388 900	0	388 900	
401	Remboursements divers	388 900	0	388 900	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	-73 250	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	170 000	-73 250	243 250	
40	AUTRES RECETTES	558 900	-83 250	642 150	
4	AUTRES RECETTES	558 900	-83 250	642 150	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	4 052 543	0	4 052 543	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	4 052 543	0	4 052 543	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	67 500	0	67 500	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	p.m.	0	p.m.	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	67 500	0	67 500	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 120 043	0	4 120 043	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 120 043	0	4 120 043	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	0	p.m.	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.	
	Total des recettes	53 031 743	2 637 350	50 394 393	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	15 771 800	-315 500	16 087 300	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 379 500	-149 600	1 529 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 560 100	24 600	2 535 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	11 700	-1 900	13 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
110	Personnel en activité	19 723 100	-442 400	20 165 500	
1113	Stagiaires	6 000	-30 900	36 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 519 000	-100 500	1 619 500	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 525 000	-131 400	1 656 400	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	158 700	-18 500	177 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	158 700	-18 500	177 200	
1130	Couverture des risques maladie	543 800	5 200	538 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	60 900	-18 700	79 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	136 200	1 900	134 300	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 445 500	139 100	3 306 400	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 186 400	127 500	4 058 900	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 400	0	1 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	272 600	33 900	238 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	274 000	33 900	240 100	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1175	Intérimaires	148 500	-120 700	269 200	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	148 500	-120 700	269 200	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	58 800	20 000	38 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 600	0	11 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	90 500	52 200	38 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	30 800	10 400	20 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	100 900	47 800	53 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	292 600	130 400	162 200	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	0	1 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	0	1 500	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	26 309 800	-421 200	26 731 000	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	25 500	-46 600	72 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements professionnels	25 500	-46 600	72 100	
1310	Frais de mission liés aux formations	11 200	-15 200	26 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	11 200	-15 200	26 400	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	36 700	-61 800	98 500	
1400	Restaurants et cantines	2 900	0	2 900	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats relatifs à l'entretien des installations, à la fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 900	0	2 900	
1410	Service médical	52 000	0	52 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	52 000	0	52 000	
1420	Autres dépenses	589 500	5 500	584 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	603 500	5 500	598 000	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	658 400	5 500	652 900	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	MOBILITÉ	p.m.	0	p.m.	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	0	p.m.	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	70 000	-15 100	85 100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	70 000	-15 100	85 100	
1640	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 500	0	1 500	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 500	0	1 500	
16	SERVICES SOCIAUX	71 500	-15 100	86 600	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réceptions et représentation	2 500	0	2 500	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	0	2 500	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	PENSIONS	p.m.	0	p.m.	
1	PERSONNEL	27 078 900	-492 600	27 571 500	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 278 400	35 200	2 243 200	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 278 400	35 200	2 243 200	
2010	Assurance	16 100	2 600	13 500	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	16 100	2 600	13 500	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	278 500	34 900	243 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	278 500	34 900	243 600	
2030	Nettoyage et entretien	309 700	51 000	258 700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	309 700	51 000	258 700	
2040	Aménagement des locaux	107 300	25 000	82 300	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	107 300	25 000	82 300	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	184 800	-36 200	221 000	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
205	Sécurité et surveillance des immeubles	184 800	-36 200	221 000	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 174 800	112 500	3 062 300	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 541 200	50 000	2 491 200	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	2 541 200	50 000	2 491 200	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 042 200	0	2 042 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	2 042 200	0	2 042 200	
21	INFORMATIQUE	4 583 400	50 000	4 533 400	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
2204	Matériel bureautique	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	0	5 000	
2210	Premier équipement	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	10 000	0	10 000	
2230	Acquisition de nouveaux véhicules	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	7 700	0	7 700	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 000	1 300	700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	9 700	1 300	8 400	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	-2 000	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	37 000	-2 000	39 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	61 700	-700	62 400	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	0	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	0	16 000	
2320	Frais bancaires	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 500	0	2 500	
2330	Frais juridiques	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	0	20 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	10 600	0	10 600	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	500	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	33 000	8 000	25 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	0	3 100	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	49 700	8 500	41 200	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	11 000	1 000	10 000	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	11 000	1 000	10 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	145 400	13 700	131 700	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
2394	Diffusion	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	12 000	0	12 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
239	Prestations entre institutions	177 400	13 700	163 700	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	276 600	23 200	253 400	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 600	400	19 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 600	400	19 200	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	238 500	0	238 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	238 500	0	238 500	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	258 100	400	257 700	
2500	Réunions et convocations en général	2 000	-2 000	4 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	-2 000	4 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	0	20 000	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	22 000	-2 000	24 000	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	
2650	Interprétation	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	0	30 000	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	57 500	0	57 500	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	
27	CONSULTATION ET ÉTUDES	100 000	0	100 000	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 534 100	183 400	8 350 700	
3000	Prestations de traduction externe	11 000 000	840 000	10 160 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	45 000	-15 000	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	11 045 000	825 000	10 220 000	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	11 045 000	825 000	10 220 000	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	739 100	68 400	670 700	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	739 100	68 400	670 700	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	739 100	68 400	670 700	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	67 500	0	67 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	67 500	0	67 500	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	67 500	0	67 500	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 851 600	893 400	10 958 200	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	5 567 143	2 053 150	3 513 993	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. À la fin 2021, le montant total de cette réserve s'élèvera à 8 007 996 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2021 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 79 678 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	5 567 143	2 053 150	3 513 993	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	5 567 143	2 053 150	3 513 993	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2021	Rectificatif 2/2021	Rectificatif 1/2021	Remarques
10	RÉSERVES	5 567 143	2 053 150	3 513 993	
	Total des dépenses	53 031 743	2 637 350	50 394 393	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2019		2020		2021	
	Pourvus au 31.12.2019		Autorisés dans le cadre du budget de l'UE pour 2020		Demande du Centre dans le cadre du deuxième budget rectificatif de l'UE pour 2021	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	0	1	1	1	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	9	5	16	11	16	12
AD 11	4	4	8	5	10	5
AD 10	5	7	8	5	7	5
AD 9	5	4	5	13	6	15
AD 8	6	16	0	21	0	23
AD 7	7	18	5	26	5	28
AD 6	3	20	1	8	0	3
AD 5	1	12	0	0	0	0
TOTAL AD	41	86	45	90	46	92
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	1	0	1	0
AST 9	4	0	3	1	2	2
AST 8	1	3	1	2	1	1
AST 7	0	2	0	4	1	5
AST 6	1	7	1	7	0	8
AST 5	1	14	0	20	0	19
AST 4	0	8	0	12	0	11
AST 3	0	10	0	4	0	2
AST 2	0	0	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	7	44	6	50	5	48
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	1	0	1
AST/SC 2	0	1	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	2	0	2	0	2
TOTAL	48	132	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL	180	180	193	193	193	193

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2019 (effectivement pourvus)	2020	2021
GF IV	9.4	14.0	14.0
GF III	5.7	14.0	14.0
GF II	6.9	0.0	0.0
GF I	0.0	0.0	0.0
Total AC	22	28	28